



## USINE DE TRIAGE LACHENAIE LTÉE

Par courriel

Lachenaie, le 20 février 2003

Madame Ginette Giasson  
 Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
 Bureau d'audience publique sur l'environnement  
 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
 Québec, (Québec)  
 G1R 6A6

**Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie  
 (Secteur Nord)  
 Demandes du 19 février dernier**

---

Madame,

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux demandes de votre lettre du 19 février dernier.

Référence	Description
DT6, p. 12	Représentation visuelle du LES à sa fermeture en mettant en perspective des éléments visuels tels pylône électrique et couvert forestier afin de comparer la dimension du site avec différents éléments du milieu urbain

Vous trouverez ci-joint les représentations visuelles du LES à sa fermeture à un kilomètre en considérant la situation réelle avec l'écran végétal et une en situation hypothétique où l'écran végétal est seulement présent sur la propriété de BFI. Cette dernière situation est improbable puisque cela impliquerait qu'au moins neuf lots à bois fassent l'objet simultanément d'une coupe à blanc. Or cette intervention n'est permise par la MRC des Moulins que si elle répond aux dispositions d'un plan d'aménagement forestier élaboré par un ingénieur forestier.

En plus, vous verrez une représentation donnant la perspective avec l'éloignement d'un pylône d'une hauteur de 50 mètres.

...2

<b>Référence</b>	<b>Description</b>
DT6, p. 32	L'analyse de la possibilité de réaliser une analyse du risque cancérigène lié aux biogaz

Il importe de mentionner ici que ce type d'étude n'est nullement requis par la directive du ministre de l'Environnement prévue à l'article 31.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) pour les projets d'établissement ou d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire (L.E.S.) assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en vertu de la Loi sur l'établissement et l'agrandissement de certains lieux d'élimination de déchets (L.R.Q., c. E-13.1).

Vous trouverez ci-joint la lettre de Monsieur Sylvain Loranger, du 20 février dernier, concernant la possibilité de réaliser une étude sur l'analyse du risque toxicologique. Comme il est mentionné, cette étude pourrait se réaliser sur une période de six mois mais il est important de noter que cette dernière s'effectuera strictement sur le projet autorisé et si l'ampleur de ce dernier le justifie.

<b>Référence</b>	<b>Description</b>
DT8, p. 89	Heure d'ouverture sur le site lors de son aménagement du site

Les heures d'ouverture pour la réception des déchets est de 3h00 à 21h00 du lundi au vendredi et de 6h00 à 15h00 le samedi. En ce qui concerne la période d'aménagement des cellules, l'excavation et la mise en place de l'argile, ces travaux s'effectuent pendant la période hivernale, soit de janvier à avril, sur vingt (20) heures par jour.

<b>Référence</b>	<b>Description</b>
DT9, p. 31	Liste des écoles visitées

Cette liste est déjà déposée et porte le code DA28.

<b>Référence</b>	<b>Description</b>
DA11	Lors des réunions du comité de vigilance : Veuillez fournir une copie du rapport annuel présenté à la séance du 98/03/18 de même qu'une copie du rapport sur le climat sonore portant sur le respect de la condition 14 du décret 1549-95 et qui comportait des échantillonnages en juin ou juillet et en novembre 1996.

En ce qui concerne le rapport annuel du comité de vigilance de BFI, aucun document n'a été déposé. En effet, lors de la réunion du 18 mars 1998 le président du comité, Monsieur Claude Martel, avait préparé et présenté un plan pour l'élaboration d'un rapport annuel qui n'a jamais vu le jour. Monsieur Martel s'était donné comme mandat de préparer ce document et de le présenter le 28 mai de la même année. Aucune suite n'a été donnée à cette intention. Aucun membre n'a demandé de suivi à ce sujet.

Pour le rapport sur le climat sonore portant sur le respect de la condition 14 du décret 1549-95, la version papier de ce rapport vous sera livrée au courant de la semaine prochaine.

<b>Référence</b>	<b>Description</b>
DT3	Lors de la séance publique du 28 janvier en soirée, M. Loranger devait déposer toute sa présentation ainsi que les calculs de risques de l'exposition aux COV.

Vous trouverez ci-joint le contenu de la présentation de Monsieur Loranger de la soirée du 28 janvier 2003. Les résultats des calculs de risque pour les biogaz sont inclus dans cette présentation.

<b>Référence</b>	<b>Description</b>
DT4, p.35-36	Quelle serait la simulation de la dispersion des biogaz si l'aménagement commençait par la partie ouest de la cellule au nord ?

Selon toute vraisemblance, la demande de décret d'urgence sera considérée seulement pour l'expansion verticale à l'est et comme la partie ouest de la cellule ne sera pas considérée, il s'avère maintenant inutile jusqu'à maintenant d'effectuer cette analyse.

<b>Référence</b>	<b>Description</b>
DT6, p. 84	La simulation de la dispersion des odeurs, selon un modèle reconnu par l'EPA et refaite à la demande du MENV, et promise pour « deux semaines ».

Nous tenons à souligner que Monsieur Guy Drouin n'a pas discuté de simulation de la dispersion des odeurs mais bel et bien selon le modèle Landgem de l'EPA. Il a été mentionné que la firme Biothermica a été mandatée pour reprendre les modélisations de dispersion atmosphérique en fonction de ce modèle.

Ces simulations ne sont toutefois pas encore terminées puisque le consultant est afféré à répondre à d'autres exigences du ministère de l'Environnement. Par ailleurs, ces études seront tout d'abord déposées au ministère de l'Environnement pour validation. Lorsque celles-ci seront validées par le ministère, ces études vous seront acheminées.

<b>Référence</b>	<b>Description</b>
DT7, p. 17	La courbe d'abondance des goélands selon la période de l'année.

Vous trouverez ci-joint la courbe d'abondance des goélands qui a été présenté lors de la Séance tenue le 30 janvier 2003.

<b>Référence</b>	<b>Description</b>
DT9, p. 125-126	La liste des territoires compris dans « autres territoires » du diagramme représentant la provenance des matières résiduelles au site de Lachenaie.

À la figure 1.5 du rapport principal de l'étude d'impact concernant la répartition de la provenance géographique des matières solides enfouis au LES de BFI, nous pouvons y voir que les pourcentages de répartition selon les régions est de:

- 42,3% pour l'Île de Montréal
- 8,3% pour la ville de Laval
- 12,3% des Municipalités régionales de comté de la Couronne-Nord qui comprend les MRC de Deux-Montagnes, Thérèse de Blainville, Mirabel, Rivière-du-Nord, Montcalm, Les Moulins, L'Assomption et Joliette
- et enfin 37,1 % pour les autres territoires.

Suite à l'analyse de la provenance des autres territoires, il en ressort que 93% du tonnage provient de la CMM et le reste provient de Lanaudière et de l'Estrie.

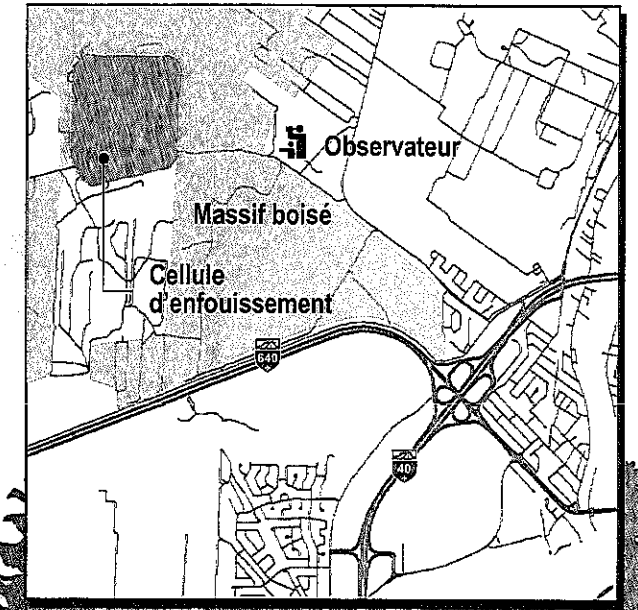
Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Jean-Marc Viau  
Directeur technique

Pièce jointe : Représentation visuelle du LES à un kilomètre (2 pages)  
 Perspective d'un pylône à 315 KV (1 page)  
 Lettre de Monsieur Loranger concernant l'étude toxicologique (1 page)  
 Présentation du 28 janvier 2003 de Monsieur Loranger (10 pages)  
 Patron d'abondance des goélands au site de BFI (1 page)

# VUE DU SITE À UN KILOMÈTRE

*Situation réelle  
Avec écran végétal*



100 m  
de l'observateur

Terrain naturel

OBSERVATEUR

*Vue en coupe effectuée avec le logiciel Vertical Mapper  
(logiciel générateur de modèle numérique de terrain, 3D)*

*Bases numériques utilisées :  
Cellule : GSI Environnement, plan M1-2549-54  
(équidistance des courbes de niveau : 1 m)*

*Topographie du terrain environnant - BDTQ, 1 : 20 000, MRN, Nad 83, fuseau 8  
(équidistance des courbes de niveau : 10 m)*



360, rue Saint-Jacques  
Montréal (Québec)  
H2Y 1P5

téléphone : 514-847-1714  
télécopieur : 514-845-2073  
courrier électronique :  
qsar@qc.aira.com

---

Le 20 février 2003

Monsieur Jean-Marc Viau  
BFI USINE DE TRIAGE LACHENAIE LTÉE  
3779, chemin des Quarante-Arpens  
Lachenaie, Qc  
J6V 1A3

OBJET : Réponse à la demande du BAPE

Monsieur,

Pour faire suite à la demande qui vous a été adressée par le BAPE, nous demeurons disponibles pour discuter de l'éventualité de réaliser une analyse de risque toxicologique détaillée s'appuyant notamment sur les lignes directrices du ministère de la Santé et des Services sociaux.

La réalisation d'une analyse de risque toxicologique pourrait être complétée dans un délai de 6 mois. Je tiens à préciser qu'une étude de risque toxicologique ne vise que les aspects reliés au risque pour la santé découlant d'une exposition environnementale à des composés chimiques (ex. : COV).

En espérant le tout conforme à vos attentes, je vous prie d'accepter, Monsieur Viau, l'expression de mes meilleurs sentiments.

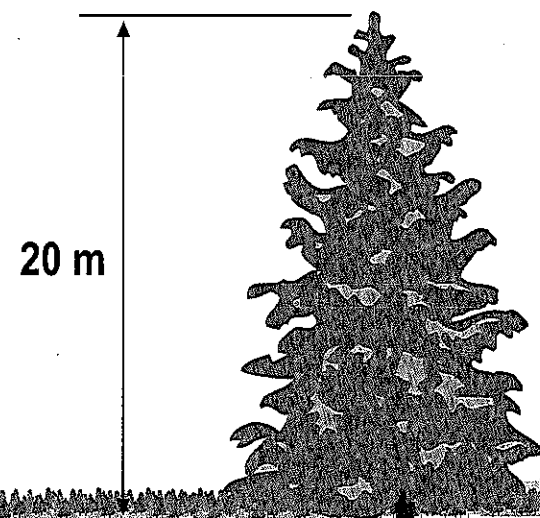
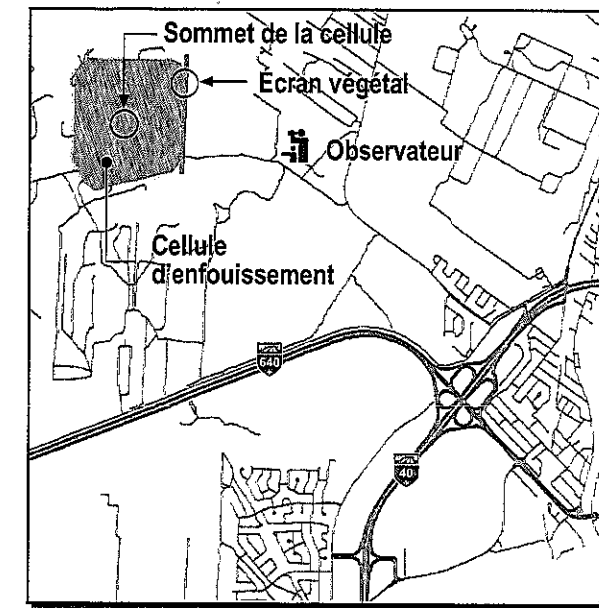
A handwritten signature in black ink, appearing to read "Sylvain Loranger".

Sylvain Loranger, Ph.D.  
Toxicologue

---

# VUE DU SITE À UN KILOMÈTRE

Situation hypothétique<sup>1</sup>  
Écran végétal présent uniquement sur la propriété de BFI



Sommet de la cellule

Cellule d'enfouissement

1,5 km  
de l'observateur

Écran végétal sur  
la propriété de BFI

1,0 km  
de l'observateur

100 m  
de l'observateur

Terrain naturel

OBSERVATEUR

**Note 1 :** La situation représentée est improbable puisque cela supposerait qu'au moins neuf lots à bois fassent l'objet simultanément d'une coupe à blanc. Or cette intervention n'est permise par la MRC des Moulins que si elle répond aux dispositions d'un plan d'aménagement forestier élaboré par un ingénieur forestier.

Vue en coupe effectuée avec le logiciel Vertical Mapper  
(logiciel générateur de modèle numérique de terrain, 3D)

Bases numériques utilisées :  
Cellule : GSI Environnement, plan M1-2549-54  
(équidistance des courbes de niveau : 1 m)

Topographie du terrain environnant - BDTQ, 1 : 20 000, MRN, Nad 83, fuseau 8  
(équidistance des courbes de niveau : 10 m)



360, rue Saint-Jacques  
Montréal (Québec)  
H2Y 1P6

téléphone : 514-847-1714  
télécopieur : 514-845-2073  
courrier électronique :  
qsar@qc.aira.com

---

Le 20 février 2003

Monsieur Jean-Marc Viau  
BFI USINE DE TRIAGE LACHENAIE LTÉE  
3779, chemin des Quarante-Arpens  
Lachenaie, Qc  
J6V 1A3

OBJET : Réponse à la demande du BAPE

Monsieur,

Pour faire suite à la demande qui vous a été adressée par le BAPE, vous trouverez ci-joint le contenu de ma présentation de la soirée du 28 janvier 2003. Je tiens à préciser que les résultats des calculs de risque pour les biogaz sont inclus dans cette présentation.

En espérant le tout conforme à vos attentes, je vous prie d'accepter, Monsieur Viau, l'expression de mes meilleurs sentiments.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Sylvain Loranger".

Sylvain Loranger, Ph.D.  
Toxicologue



# *Sources d'inquiétude pour la santé*

---

- ◆ Biogaz
- ◆ Odeur
- ◆ Explosion
- ◆ Lixiviat
- ◆ Goélands
- ◆ Bruit



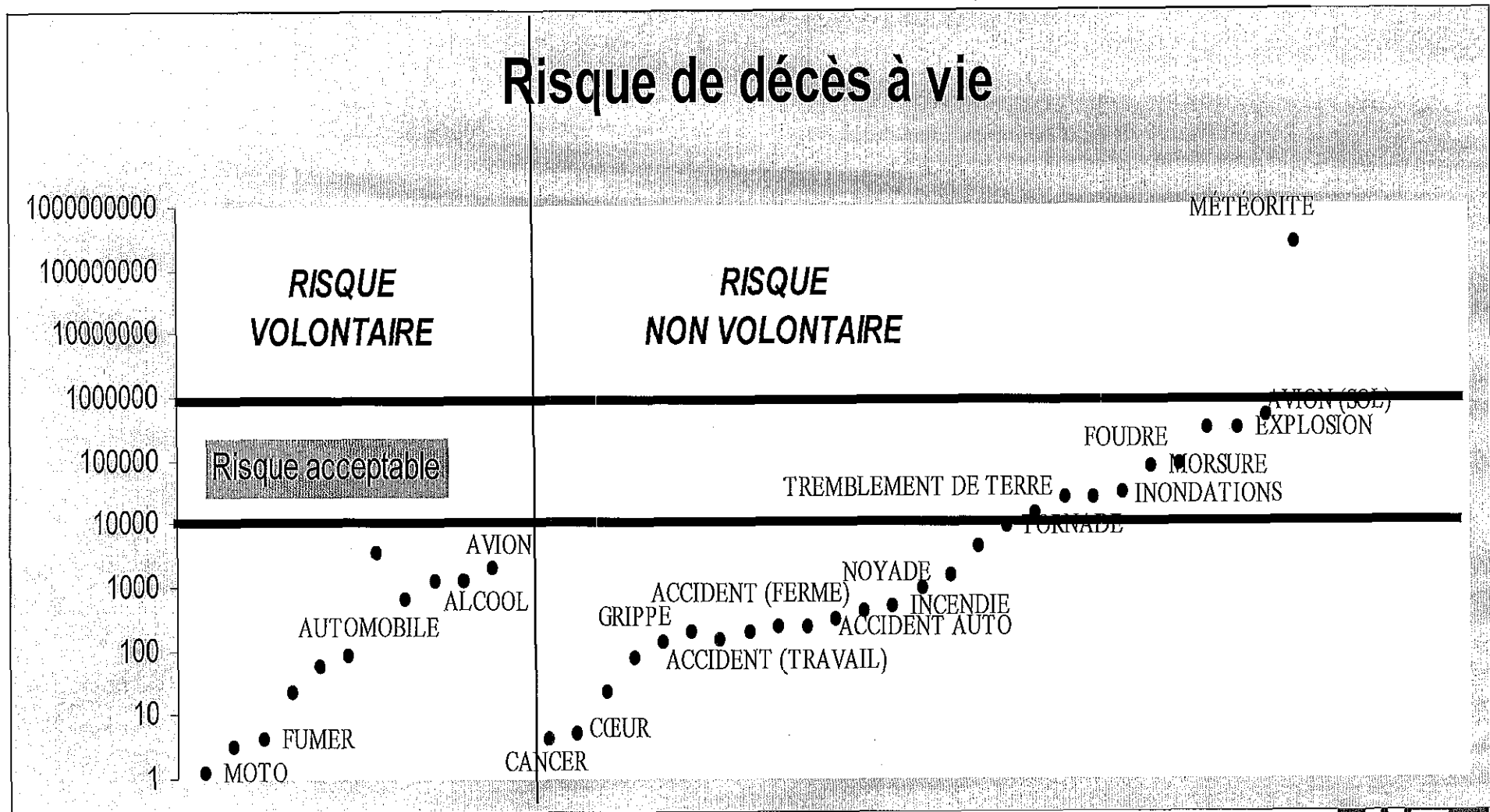
# *Qu'est-ce que le risque?*

---

- ◆ Probabilité
- ◆ Risque volontaire
- ◆ Risque non volontaire



# Qu'est-ce que le risque?



# *Qu'est-ce que le risque?*

---

**E** (exposition) **X** **D** (danger) = **R**

# *Qu'est-ce que le risque?*

---

**Risque = Exposition x Toxicité**

## **Définition**

**Exposition:** Contact entre un individu et un agent chimique, physique ou biologique

**Toxicité:** Effet toxique de l'agent évalué à partir d'études toxicologiques ou épidémiologiques

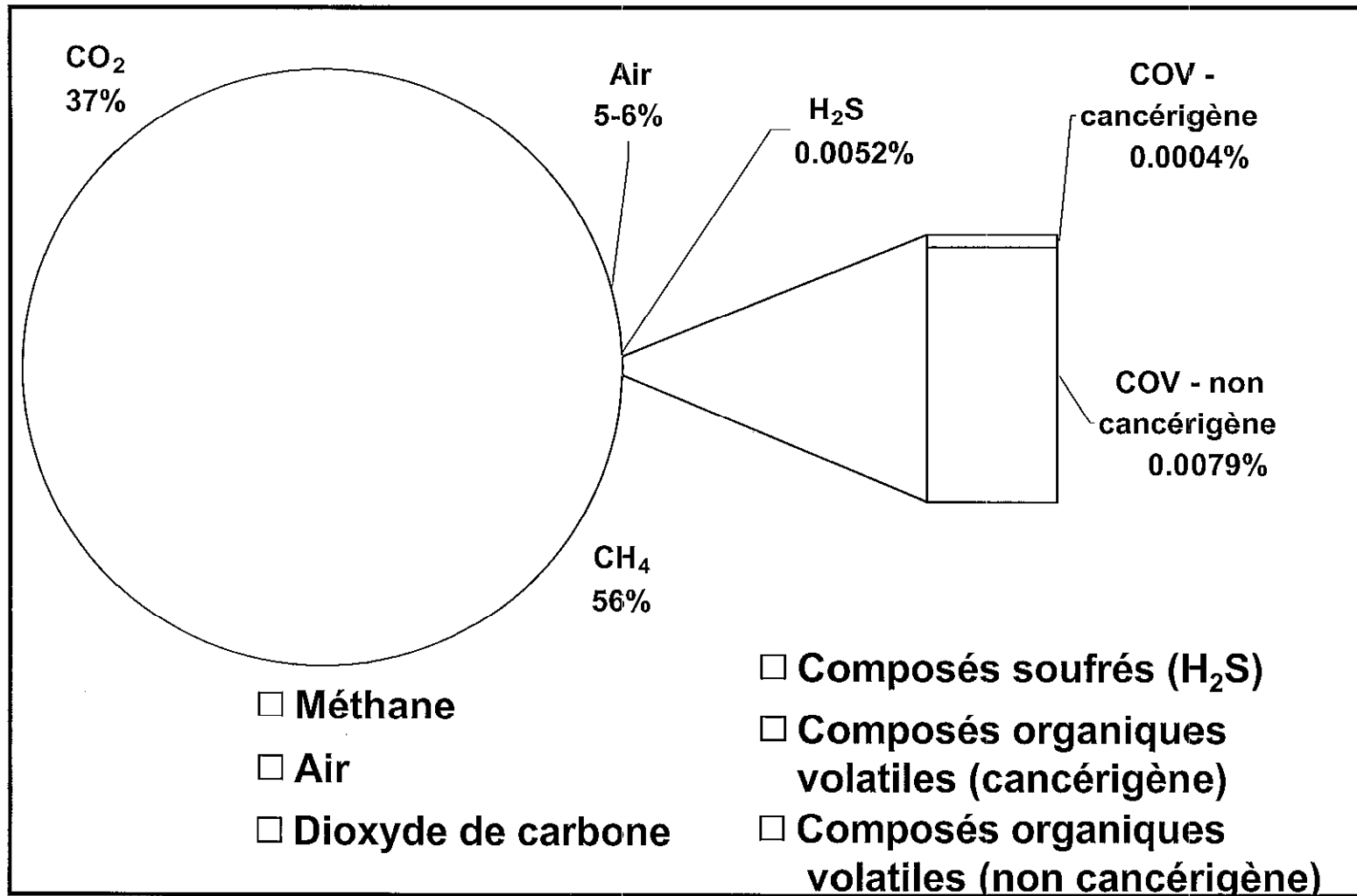
**Risque:** Probabilité d'apparition d'un effet sur la santé chez l'individu exposé



## **Facteurs affectant l'exposition**

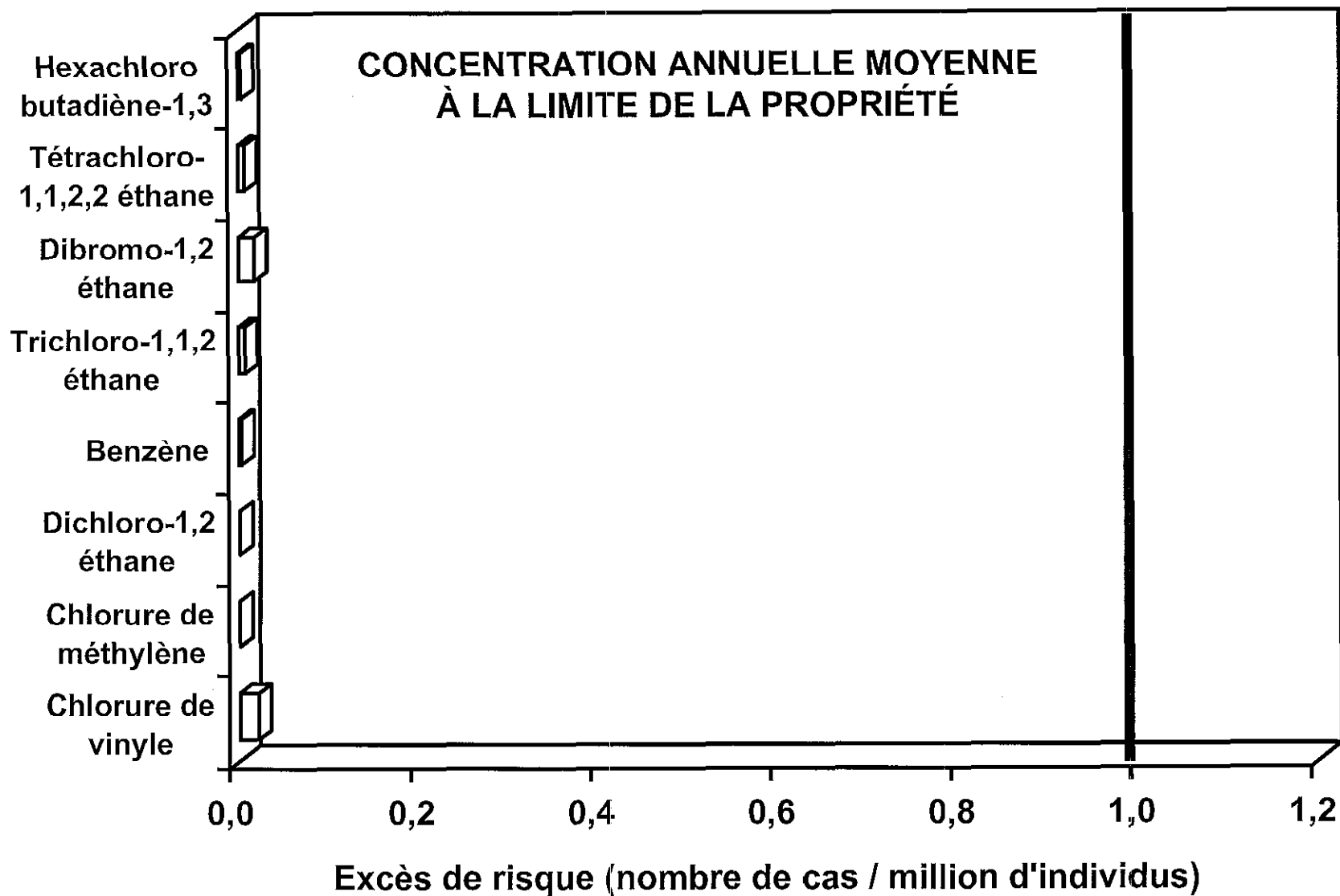
- **La concentration de l'agent dans le milieu**
- **La durée d'exposition**
- **La fréquence d'exposition**

# Composition du biogaz capté au site de BFI (2002)



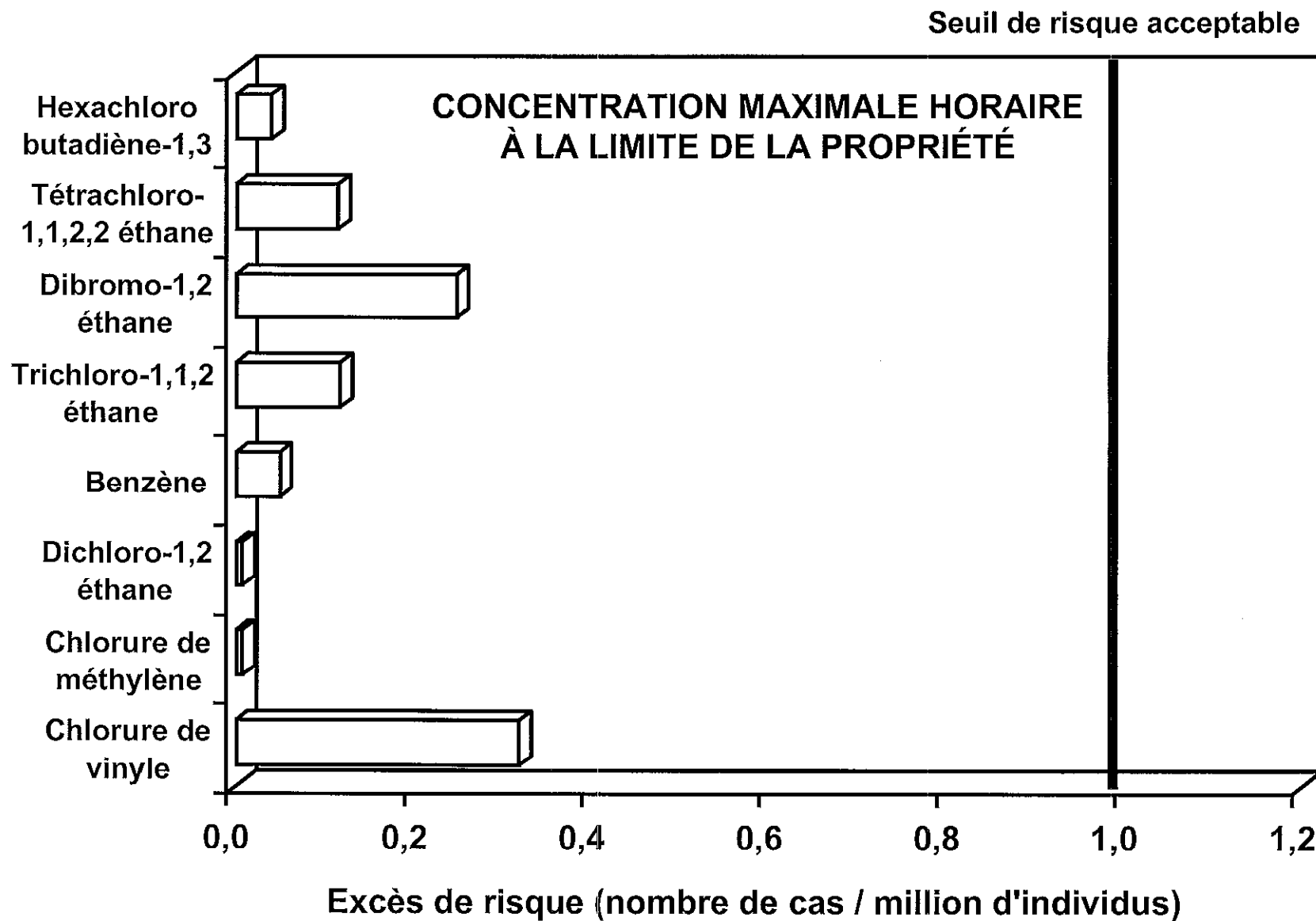
# Estimation du risque pour la santé (COV)

Seuil de risque acceptable



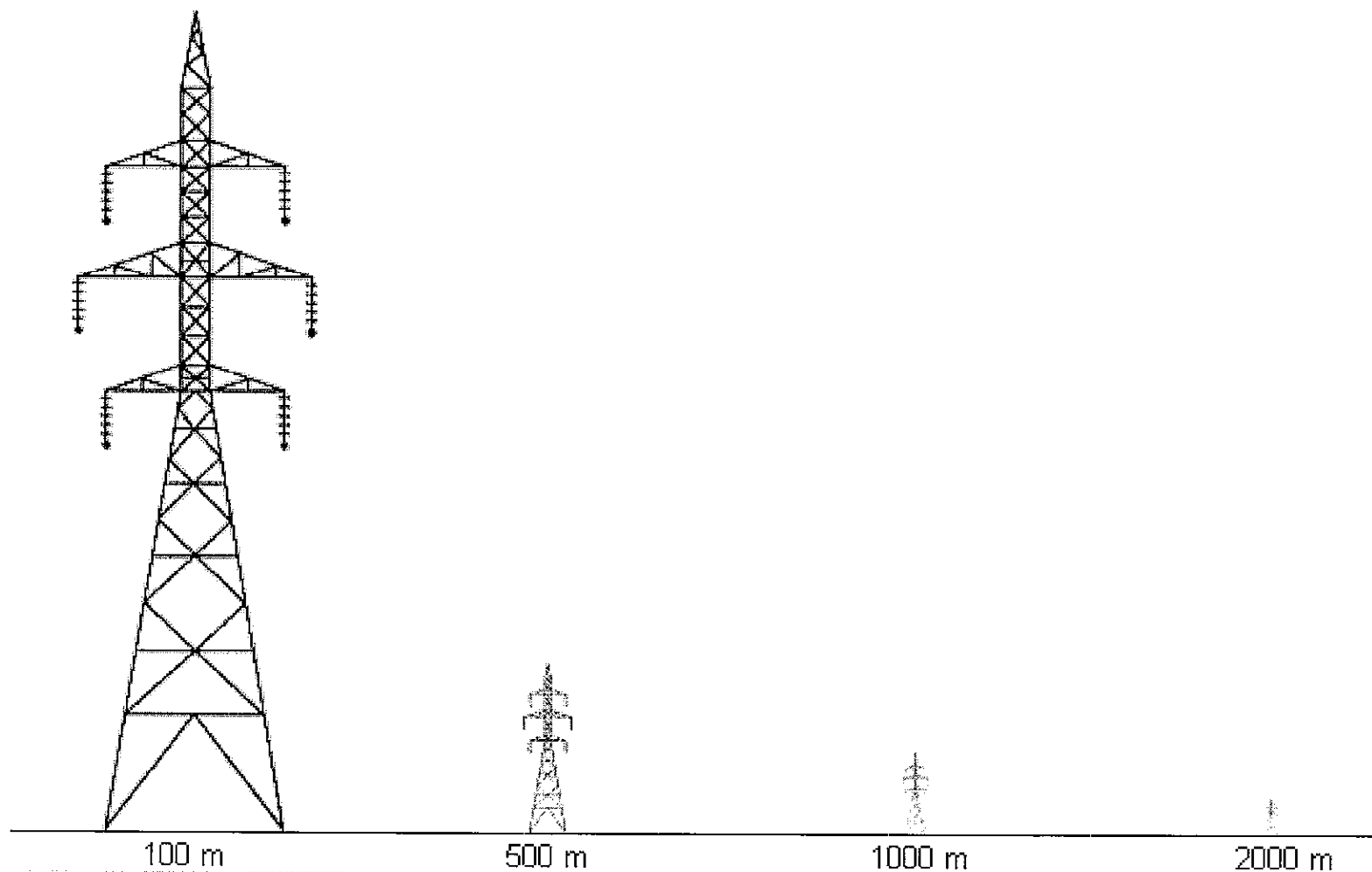


# Estimation du risque pour la santé (COV)



# PERSPECTIVE D'UN PYLÔNE À 315 KV

(Hauteur du pylône : 50 mètres)



BFI – Exploitation du secteur nord du lieu d'enfouissement technique  
Février 2003  
No réf. : N00063 070203